

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS MEMORY SCHTROUMPF SUR WWW.EDITIONS-HATIER.FR

Article 1 - Organisation

Les Editions Hatier, société en nom collectif au capital de 7.485.040 euros, dont le siège social est situé 8 rue d'Assas, 75006 Paris, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro B 352 585 624, (ci-après la "Société organisatrice") organise un concours gratuit du 4 avril 2017 au 12 mai 2017.

Article 2 - Participation

Ce concours est gratuit, sans obligation d'achat.

Il est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Hors Corse et DROM COM), à l'exception du personnel de la société Éditions Hatier, ainsi que des membres de leur famille et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou à la gestion du concours.

Pour les mineurs, la participation au concours est effectuée sous le contrôle des parents ou représentants légaux.

Article 3 - Modalités d'inscription et de participation

Ce concours est annoncé :

- sur le site des Editions Hatier via l'URL : <http://www.editions-hatier.fr> à compter du 04/04/2017
- sur un leaflet inséré dans les boîtiers de DVD du film « A la recherche de la Pierre Magique » en vente à partir du 4 avril.

Pour participer au jeu concours, il suffit que le participant :

- se connecte sur le site internet des éditions Hatier via l'URL : <http://www.editions-hatier.fr> ;
- clique sur le slide show ;
- effectue la partie de memory
- enregistre ses coordonnées (nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail, autorisation des parents, s'il a ou non des enfants scolarisés*, date de naissance des enfants scolarisés*, inscription infos Hatier et inscription*)
***non obligatoire**
- valide l'ensemble.

Article 4 - Exclusion de participation

Ces formulaires interactifs devront être validés et expédiés via le site <http://www.editions-hatier.fr>, le 12/05/2017 à minuit dernier délai, date limite pour l'enregistrement des réponses, le système informatique des Editions Hatier faisant foi.

Il est autorisé une participation par jour par participant (même nom, même année de naissance, même adresse mail) pour toute personne résidant en France métropolitaine pendant toute la période du concours.

A partir de la base de données établie, une vérification manuelle pourra être effectuée sur les bulletins gagnants. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours et la non attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée.

Article 5 - Modalités de désignation des gagnants

Il sera désigné 25 gagnants au total, qui auront effectué les 25 meilleurs temps au jeu concours de memory. Les cartes du memory figurent en annexe 1.

Article 6 - Dotations

Les gagnants se verront attribuer en cadeau : un mug et un sac en tissu.

La valeur unitaire de chacun des lots est de :

- mug : 10€ ;
- sac en tissu : 12€.

La valeur commerciale totale des 25 lots est de 550€ euros TTC.

La valeur indiquée des lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Article 7 - Modalités d'obtention

Les gagnants seront contactés par e-mail le 20 mai 2017 au plus tard par les Editions Hatier pour renseigner leur adresse postale. Ils recevront leurs dotations dans un délai d'un mois après avoir renseigné leur adresse postale.

Article 8 - Information des gagnants

Les gagnants seront informés de leur sélection à l'adresse e-mail communiquée lors du remplissage du formulaire de participation au jeu-concours et recevront ensuite leurs gains par voie postale.

Il n'est pas possible d'obtenir la contre-valeur des lots en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix. De surcroît, les lots ne sont pas cessibles. Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

Article 9 - Acceptation du règlement

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est accessible dans son intégralité à l'URL suivante :

<http://www.editions-hatier.fr/contenu/reglement-cadre-jeux-concours-organises-par-les-editions-hatier>

Article 10 : Informatique et libertés – vie privée

Les informations nominatives concernant les participants sont destinées à l'usage de la Société Organisatrice et ses filiales, et notamment pour les besoins du jeu concours pour lequel ils ont participé.

Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice et pourront être transmises à ses partenaires techniques et à tout prestataire assurant l'envoi des lots.

En cas d'accord du participant ayant coché la(les) case(s) correspondante(s) sur le bulletin de participation, les données collectées pourront être utilisées à des fins promotionnelles ou publicitaires (notamment newsletter) par la Société Organisatrice et ses filiales et, le cas échéant, ses partenaires.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données collectées à l'occasion du jeu concours. Les participants peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à la Société Organisatrice à l'adresse visée à l'article 1 du présent règlement.

Les participants disposent également d'un droit d'inscription à la liste d'opposition à la prospection téléphonique qui pourra être exercé au moment où ils complètent le formulaire d'inscription en cochant la case spécifique.

Annexe 1

Le jeu : clique sur les cartes pour les retourner, constitue des paires le plus vite possible et en un minimum de clics.



Couple de cartes n°1



Couple de cartes n°5



Couple de cartes n°2



Couple de cartes n°6



Couple de cartes n°3



Dos des cartes



Couple de cartes n°4